

**Direction : Direction Financière**

**Direction des FINANCES**

**REF :**

**OBJET : Approbation du procès-verbal de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la Loi 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la Loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L-1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu l'article 7 des statuts de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 novembre 1999 instituant la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.),

Vu le procès-verbal de la C.L.E.C.T. du 11 décembre 2006,

Vu le budget communal,

A la majorité des membres du conseil, le membres du groupe "Faire mieux à Gauche" ayant voté contre, Madame DELALAIN du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenue,

**DELIBERE :**

Article unique: approuve le procès-verbal de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, portant sur:

-l'évaluation des charges transférées relatives à la compétence Espaces publics – Propreté, service "résorption des dépôts sauvages" comprenant 168.029,58 euros à déduire de l'attribution de compensation versée à la Ville d'Aubervilliers à compter de l'exercice 2007.

-l'évaluation des charges transférées relatives à la compétence Tourisme, service "balades urbaines" comprenant 41.517,00 euros à déduire de l'attribution de compensation versée à la Ville d'Aubervilliers à compter de l'exercice 2006.

-l'évaluation des charges transférées par la Ville d'Epinay pour la compétence Espaces publics – Fontaines.

-une information sur les charges transférées par la Ville d'Epinay pour la compétence Emploi – Insertion, Maison de l'Emploi.

-une information sur les charges transférées par les Villes de Stains, Epinay et Saint-Denis pour la compétence Politique de la ville.

-une information récapitulative sur les attributions de compensation définitives de 2006 et les attributions de compensation provisoires de 2007

Le Maire